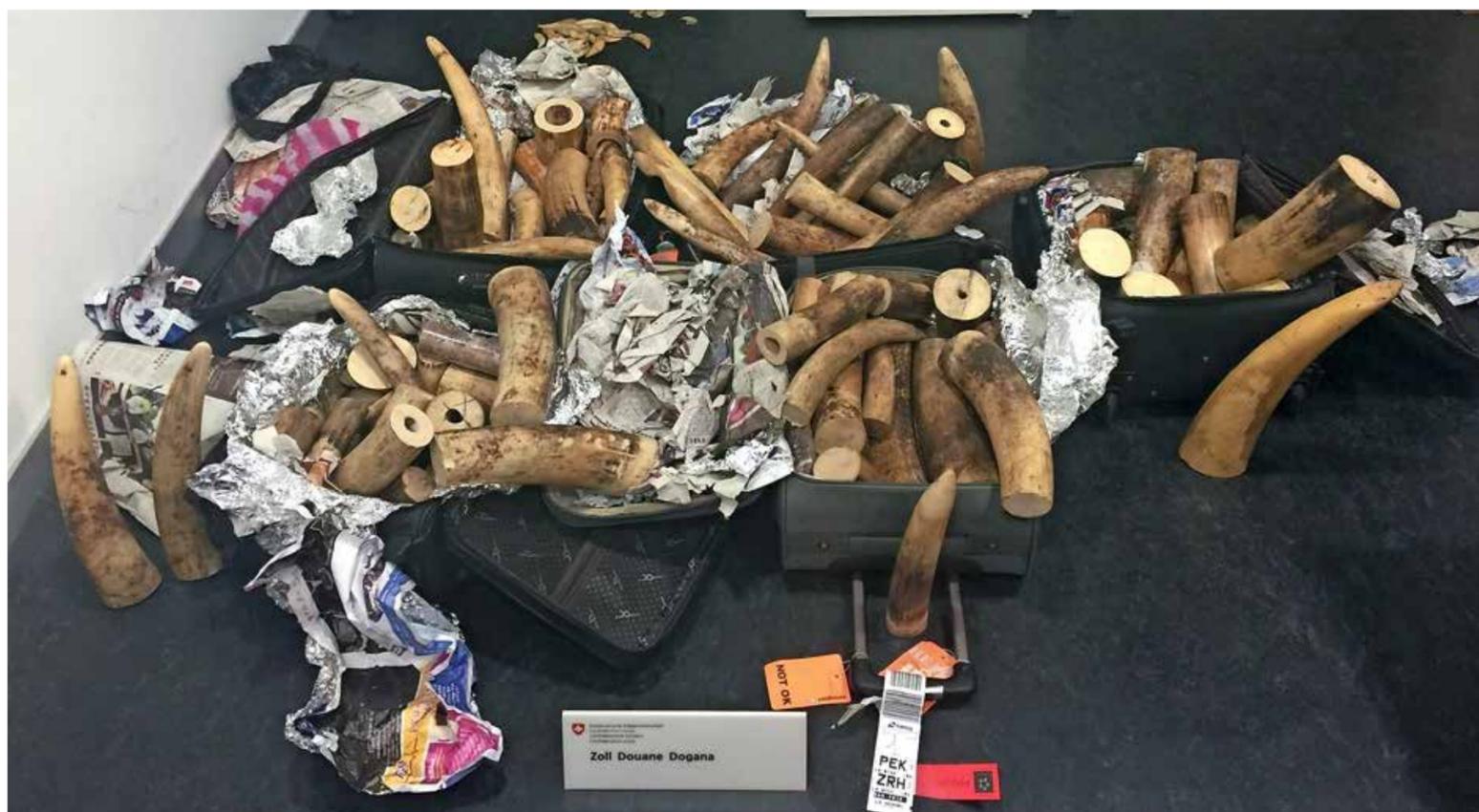


Les trois trafiquants chinois arrêtés en 2015 n'ont guère été inquiétés. Les Tanzaniens sont furieux.

UNE AMENDE DÉRISOIRE

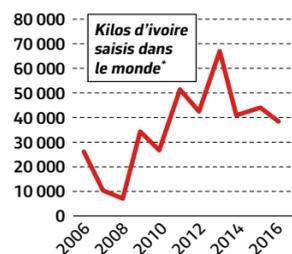


En juillet 2015, des douaniers de l'aéroport de Zurich découvrent 262 kg d'ivoire dans les sacs de trois ressortissants chinois et promettent de lourdes amendes.

Administration fédérale des douanes

LE DÉCLIN DES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

Quantité d'ivoire saisie à Zurich, en juillet 2015: 262 kg. Valeur sur le marché noir, selon les douanes suisses: 400 000 francs



Le nombre d'éléphants aurait décliné de près de 100 000 individus en 9 ans sur le continent africain.

Année	Nombre d'éléphants
En 2006	508 000
En 2015	415 000

Ils seraient actuellement à peine 415 000 individus, selon les estimations de l'Union internationale pour la conservation de la nature.



*Estimations | LIB/VR | Source: CITES

« SANDRINE HOCHSTRASSER ET JULIE ZAUGG

Répression » Le bureau du procureur général tanzanien ne mâche pas ses mots contre les autorités helvétiques. «La Suisse a traité cette affaire avec une telle légèreté», dénonce-t-il aujourd'hui. L'affaire? La plus grosse saisie d'ivoire jamais réalisée en Suisse. En tout, 262 kilogrammes de défenses d'éléphants ont été découverts dans les valises de trois ressortissants chinois, en transit à l'aéroport de Zurich en juillet 2015. Les trois hommes venaient de Dar es-Salaam en Tanzanie, et se rendaient à Pékin avec leur macabre butin: l'équivalent de 40 voire 90 éléphants tués (selon la version des Suisses ou des Tanzaniens).

Les trois malfrats «doivent s'attendre à des amendes élevées», annonçaient fièrement les douanes helvétiques. Or, près de quatre ans plus tard, quel est le bilan? Les trois Chinois ont payé 3000 francs de dépôt d'amende, sont repartis à Pékin et n'ont plus jamais été inquiétés.

Des peines à alourdir
La loi suisse permet pourtant d'infliger jusqu'à un million de francs d'amende ou trois ans de prison aux trafiquants. Le Conseil fédéral s'apprête d'ailleurs à renforcer l'arsenal législatif pour alourdir les peines: une révision sera mise en consultation le mois prochain. Alors pourquoi une telle mansuétude, qui plus est dans le pays hôte du secrétariat de la CITES, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction? «La Suisse n'aurait jamais dû libérer ces trois trafiquants, souligne le bureau du procureur tanzanien. Elle s'est

contentée de leur réclamer 3000 francs, ce qui est dérisoire. Si la Suisse les avait extradés en Tanzanie, ils auraient écopé au moins 20 ans de prison et une amende équivalente à plusieurs fois la valeur de l'ivoire saisi.» Il regrette aussi que la Suisse n'ait pas pris la peine d'informer la Tanzanie de cette saisie le jour où elle est survenue, ce qui lui aurait permis de rapidement arrêter les complices. Le bureau du procureur ne l'a appris qu'un mois plus tard, à l'instar des médias.

La justice tanzanienne est, en ce moment même, en train de juger quatre employés de l'aéroport de Dar es-Salaam qui ont aidé les trois trafiquants, ainsi que l'épouse de l'un d'entre eux – un verdict est attendu dans les prochains mois.

La Suisse a commis «une immense erreur en libérant ces trafiquants», renchérit Steven Galster, un spécialiste de ces



«La Suisse a commis une immense erreur en libérant ces trafiquants»

Steven Galster

réseaux et fondateur de l'ONG Freeland à Bangkok. «Elle a saboté une occasion unique d'en apprendre plus sur les commanditaires de l'opération et les réseaux qui les appuient».

La mauvaise option

La Chine, elle-même, aurait pu ouvrir une procédure, si les trois hommes avaient été pincés à Pékin avec leur butin. Et contrairement à certaines idées reçues, ils auraient été sévèrement punis: les trafiquants écopent généralement une peine de 6 à 15 ans de prison. «Ces dernières années, la Chine a énormément durci son attitude face au trafic d'ivoire», rappelle Julian Newman, de l'ONG Environmental investigation agency.

Or la Suisse a choisi une autre option: elle a confisqué l'ivoire, s'est contentée d'une faible caution – «car les trois hommes n'avaient pas suffisamment d'argent sur eux», dit le Conseil

fédéral – et a libéré les hommes, en comptant ensuite sur la collaboration de la Chine. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a en effet ouvert une procédure pénale et déposé une demande d'entraide judiciaire à Pékin il y a plus de trois ans. Qui piétine. L'affaire pourrait être classée prochainement, faute de réponse.

Aucune convention d'entraide pénale n'existe en effet entre les deux pays. Mais la loi chinoise prévoit bien une telle assistance, s'il y a réciprocité.

Pourquoi l'affaire piétine-t-elle? Plusieurs sources au sein des milieux de la protection de l'environnement et du côté des douanes chinoises indiquent que Pékin considère le cas comme clos, car les Suisses ont confisqué l'ivoire et imposé un dépôt d'amende, qui n'est pourtant qu'une forme de caution. Tout comme la Suisse, la Chine

ne prévoit pas d'entraide si le coupable a déjà été puni.

«Les Chinois ne nous ont pas donné cette réponse», conteste Matthias Lörtscher, responsable des espèces menacées à l'OSAV. «Nous ne savons pas pourquoi ils ne donnent pas suite à notre requête. Ils nous ont adressé quelques questions de compréhension au sujet de notre lettre, mais depuis lors, ils n'ont pas répondu à notre demande d'information. Je vais les interpeller à la prochaine conférence de la CITES, en mai au Sri Lanka. Si cela ne donne rien, nous n'aurons d'autre choix que de classer l'affaire», regrette-t-il.

Des erreurs reconnues

«C'est vrai que nous avons libéré trop rapidement les trois trafiquants. Nous avons appris de nos erreurs. La preuve: nous avons maintenu en détention préventive les trafiquants d'aiguilles arrêtés en janvier dernier à l'aéroport de Genève.»

Et pourquoi Berne n'a-t-il pas contacté illico la Tanzanie, en juillet 2015? «Il faut réagir très vite dans ce genre de cas, nous n'y avons pas pensé immédiatement, d'autant que nous n'avions pas d'accord préalable pour traiter ce genre de situation, explique le responsable. Mais depuis lors, nous avons collaboré avec les Tanzaniens: deux procureurs sont venus l'hiver dernier interviewer la police de l'aéroport de Zurich et collecter des morceaux d'ivoire», précise-t-il.

A sa décharge, la Suisse n'était guère habituée à de telles prises. La quasi-totalité des infractions de la loi sur les espèces protégées sont des cas mineurs (permis non conforme, etc.). Ainsi, sur les 300 infractions recensées en 2016, plus de 90% se sont soldées par une procédure administrative sans amende. »

EN QUÊTE D'ARGENT FACILE

Les trois trafiquants étaient des hommes d'affaires chinois. Une organisation mafieuse se cache derrière eux.

Les trois hommes interceptés à Zurich, âgés alors de 21 à 37 ans, ont acquis l'ivoire en Tanzanie, un pays qui est devenu la principale source en Afrique de cet or blanc. Ils ont alors fait jouer leurs contacts au sein de l'ambassade de Chine à Dar es-Salaam pour obtenir de faux documents d'identité, selon une source travaillant pour les douanes chinoises.

Tous trois étaient des hommes d'affaires habitués à l'Afrique, pas des trafiquants professionnels. «Ils ont flairé une opportunité de se faire de l'argent facile et l'ont saisie, note cette même source. Il ne s'agissait pas non plus de simples mules, car ils avaient acheté eux-mêmes

l'ivoire». L'un d'eux voyageait régulièrement en Ethiopie, au Qatar, aux Emirats arabes unis, en Ouganda, en Zambie et en Suisse, selon le journal tanzanien *The Citizen*. Après avoir été libéré par les douaniers helvétiques, il a poursuivi sa route vers Pékin avec ses deux complices. Personne ne sait où ils se trouvent désormais.

Quant aux commanditaires de l'opération, il s'agirait d'une organisation mafieuse en Chine. Celle-ci est passée par un intermédiaire africain, connu dans le milieu. «Il était en charge de vérifier que le chargement arrive à bon port et aurait touché une commission si l'ivoire avait été livré au destinataire final», indique un expert traquant cet intermédiaire.

Cette opération est assez typique des réseaux qui opèrent entre l'Afrique et la

Chine. L'ivoire est en général obtenu par des braconniers africains. Ceux-ci le vendent à des intermédiaires chinois basés en Afrique. «Ce sont des hommes et des femmes d'affaires, qui mènent leur trafic par l'entremise d'une entreprise légale – un restaurant, une société d'import-export ou un vendeur d'automobiles – qui leur sert de couverture», explique Dan Stiles, un spécialiste du trafic d'ivoire basé au Kenya.

En revanche, il est assez inhabituel que l'ivoire passe par la Suisse. Les trafiquants privilégient en général Qatar Airways, Turkish Airways ou Ethiopian Airlines car leurs procédures de sécurité sont moins strictes et il est souvent possible de verser un pot-de-vin à leurs employés pour qu'ils détournent le regard. » JZ